

Taxe Zucman : gare au totem

La proposition d'un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches, devenue le symbole de la bataille pour une meilleure équité fiscale, provoque l'ire du camp du capital. Pourtant, certains économistes pro-business commencent à la défendre, non sans arrière-pensées.

[Mathias Thépot](#)

17 septembre 2025 à 10h03

Quelques jours après la chute du gouvernement Bayrou, et à quelques semaines du début des discussions budgétaires qui s'annoncent bouillantes au Parlement, la « taxe Zucman » a été projetée sur le devant de la scène.

Que ce soit lors de la matinale de [France Inter](#) ou sur les plateaux de télévision, de « [C à vous](#) » sur [France 5](#), de « [Quotidien](#) » sur [TMC](#) et du « [20 heures](#) » de [France 2](#), le grand public a pu découvrir en septembre 2025 le visage de l'économiste Gabriel Zucman – [régulièrement intervenu sur Mediapart ces dernières années](#) – venu défendre son idée d'impôt plancher de 2 % par an sur les fortunes de plus de 100 millions d'euros, patrimoine professionnel compris.

La gauche a érigé ces derniers mois sa proposition en totem politique. Lors des dernières manifestations contre le pouvoir, les panneaux « *taxons les riches* » poussent comme des champignons. Et à l'Assemblée nationale, une [proposition de loi](#) visant à créer la taxe Zucman a été votée au printemps à l'initiative des députées du groupe écologiste et social Clémentine Autain et Éva Sas, avant d'être [rejetée par la droite](#) au Sénat.



Gabriel Zucman à Paris en 2023. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Ces derniers jours, la taxe Zucman est surtout brandie par le Parti socialiste (PS) comme une contrepartie indispensable à sa non-censure du futur gouvernement Lecornu. « *La taxe Zucman est une connerie* » mais « *il faut y aller parce que les socialistes disent qu'ils veulent*

absolument un symbole », a confessé le macroniste Sylvain Maillard [sur Europe 1](#). Comme tous les député·es de son groupe, il a pourtant toujours honni cette proposition de taxe sur les riches, au motif qu'elle irait à l'encontre de la politique de l'offre menée par l'exécutif depuis 2017, qu'elle serait spoliatrice pour les entrepreneurs et leur ferait fuir la France.

À lire aussi

[La France, eldorado fiscal pour les milliardaires](#)

6 juin 2023

Selon Gabriel Zucman, cette taxe pourrait rapporter entre 15 et 25 milliards d'euros par an aux caisses de l'État. En effet, les ultrariches paient jusqu'ici un taux d'impôt sur le revenu ridiculement faible rapporté à leurs revenus économiques : 0,3 %, par exemple, pour les soixante-quinze plus grandes fortunes françaises, selon [une note](#) de l'Institut des politiques publiques (IPP).

Cela est dû au fait qu'elles logent leur fortune dans des holdings qui échappent au fisc. En toute légalité. Pis, en plus d'être sous-imposé, le patrimoine des grandes fortunes françaises a littéralement explosé ces dernières années. Selon le magazine *Challenges*, en dix ans, la fortune des cinq cents familles les plus riches du pays est passée en euros courants [de 400 milliards d'euros](#) (en 2014) à [1 200 milliards d'euros](#) (en 2024).

Les attaques ont déferlé dans la presse

Le rendement de la taxe Zucman serait très largement concentré sur les plus hauts patrimoines : en prenant comme base de calcul [le classement Challenges 2025](#), on constate qu'une taxe de 2 % sur les seules dix principales fortunes françaises rapporterait à elle seule une douzaine de milliards d'euros par an.

En sachant que le patrimoine cumulé des dix premières fortunes françaises a augmenté de plus de 300 % en dix ans, soit de 145 à 600 milliards d'euros courants. Une évolution sans commune mesure avec les revenus du commun des mortels. Que les ultrariches reversent à la solidarité nationale une partie de leurs immenses plus-values emmagasinées n'aurait donc rien de choquant, moralement et économiquement parlant.

Les défenseurs du camp du capital ne sont pas de cet avis. [« Piège mortel »](#), [« suicide économique assisté »](#), [« festival d'inanités économiques »](#), [« illusions fiscales »](#)... Les tribunes attaquant la taxe Zucman ont déferlé dans la presse économique libérale.



Dans la manifestation « Bloquons tout » à Paris Le 10 septembre 2025. © Photo Hervé Chatel / Hans Lucas via AFP

Le président du Medef, Patrick Martin, a pour sa part menacé d'une grande « *mobilisation patronale* » en cas de hausse d'impôt, fustigeant le projet de taxe qui « *intègre l'outil de travail dans le patrimoine alors que même l'impôt de solidarité sur la fortune [supprimé en 2018 et [remplacé](#) par l'impôt sur la fortune immobilière – ndlr] ne le faisait pas* ».

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, ancien cadre dirigeant de la BNP Paribas, a aussi exprimé son opposition à la proposition [dans Le Parisien](#) du 14 septembre : « *La vérité, c'est qu'il n'y a jamais d'impôt indolore, ni d'impôt magique qui rapporterait énormément en France alors qu'il ne s'applique pas chez nos concurrents* », a-t-il tranché.

Capital peu mobile

Les principaux arguments contre cette taxe, qui consistent à dire, d'une part, qu'elle ferait fuir les actionnaires hors de France, et, d'autre part, que leur fuite serait catastrophique pour l'économie française, ne tiennent en fait pas la route.

Une [récente étude du Conseil d'analyse économique](#) (CAE) intitulée « Fiscalité du capital : quels sont les effets de l'exil fiscal sur l'économie ? », qui certes ne teste pas spécifiquement les effets de la taxe Zucman, a rappelé deux choses fondamentales en cas de hausse des impôts sur les grands patrimoines.

D'abord, la mobilité du capital n'est pas si importante qu'on voudrait le faire croire. Prenant en compte des exemples récents en France, en Suède et au Danemark, l'étude montre que les ultrariches en capital ont une propension à s'en aller deux fois moindre que l'ensemble de la population française.

Par ailleurs, l'exil fiscal de l'actionnaire d'une entreprise, nous dit le CAE, « *ne signifie pas nécessairement que l'activité économique de l'entreprise dispar[âit]. Celle-ci peut être restructurée ou absorbée dans une nouvelle structure, ou rachetée par une autre entreprise* ».

sur le territoire national ». Comprendre : il arrive souvent que les sociétés en bonne santé survivent à l'exil fiscal de leur patron, tout comme les emplois qu'elles contiennent.

En outre, dans la proposition Zucman, les contribuables concernés continueraient d'être soumis à l'impôt plancher cinq ans après leur départ, par une « exit tax ». Un type de mesure qui, selon le CAE, pourrait « *potentiellement réduire les comportements d'expatriation pour motifs fiscaux* ».

Risque de récupération politique

Ainsi, ayant compris que les impacts négatifs de la taxe Zucman sur l'économie pourraient être limités, de plus en plus d'économistes pourtant historiquement pro-politiques de l'offre et pro-business soutiennent la proposition. Pour des raisons d'équité fiscale, comme [l'ont écrit dans Le Monde](#) Olivier Blanchard, ancien chef économiste du Fonds monétaire international (FMI), et Jean Pisani-Ferry, ancien directeur du groupe de réflexion européen Bruegel. Mais pas seulement.

À lire aussi

[Près de 70 milliards d'euros : l'énorme dérapage des comptes publics en 2023 et 2024](#)
22 janvier 2025

Certains arguments en faveur de la taxe Zucman sont plus inquiétants : elle pourrait être mise en place pour des raisons « *d'acceptabilité politique d'autres réformes* », comme le pensent « *certain* » des sept économistes qui ont signé [cette autre tribune](#) dans le quotidien. On voit ici poindre l'idée que la taxe pourrait être *in fine* un leurre budgétaire, destiné à faire accepter des coupes dans les dépenses publiques et le modèle social. On marcherait alors sur la tête, puisque c'est précisément le manque de recettes fiscales qui a creusé le déficit, et non le trop-plein de dépenses sociales.

Autre argument problématique en faveur de la taxe : celui de Patrick Artus, qui a récemment apporté son soutien à la proposition [dans une tribune](#) publiée par *Alternatives économiques*. L'ancien directeur de la recherche économique de la banque Natixis se réjouit que la hausse possible de l'impôt des milliardaires puisse possiblement les inciter à une « *ouverture accrue du capital, par exemple aux fonds de private equity* [capital investissement – ndlr] ». Comprendre : la taxe Zucman pourrait par ricochet permettre indirectement d'accroître la financiarisation de l'économie.

Il n'est pas question de perdre nos champions nationaux au profit de fonds d'investissement étrangers.

Gabriel Zucman

Conscient de ce risque, Gabriel Zucman indique à Mediapart qu'il compte faire évoluer sa proposition, pour y introduire une mesure imposant aux ultrariches qui souhaiteraient vendre leurs actions à des fonds d'investissement « *de payer l'impôt en nature, en apportant à l'administration fiscale des titres de leur entreprise* ».

À charge ensuite « *pour l'État de garder ou de revendre ces titres, par exemple aux salariés de l'entreprise, et en interdisant la revente à des non-résidents*, détaille l'économiste. Car il

n'est pas question de perdre nos champions nationaux au profit de fonds d'investissements étrangers ».

L'autre risque à court terme est que la taxe Zucman soit vidée de sa substance par les parlementaires. Le député et ancien président socialiste François Hollande a par exemple proposé un taux bien plus bas que 2 % « *si on veut intégrer les actifs professionnels* [dans l'assiette de la taxe – ndlr] ». « *Il vaut mieux un rendement qui soit étalé dans le temps, plutôt qu'une prise en une fois et ensuite le risque d'un exil* », a-t-il [ajouté sur BFMTV](#).

Et du côté du gouvernement démissionnaire, on a toujours dit qu'une taxe Zucman qui n'inclurait pas les biens professionnels serait une option envisageable. Une option qui réduirait à peau de chagrin la portée et le rendement de l'impôt.

Gare à l'entourloupe, donc. La gauche pourrait se mordre les doigts d'avoir concentré ses efforts dans les débats budgétaires sur la proposition de l'économiste, sans insister suffisamment sur les investissements nécessaires dans les services publics et la transition écologique, la préservation du modèle social, et plus globalement la réorganisation de l'économie en fonction des besoins.

[Mathias Thépot](#)